

VELCAN HOLDINGS
Société anonyme de droit luxembourgeois
Au capital de 5 395 371 euros
Siège social : 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
B 145006 R.C.S. Luxembourg
(la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2025 SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés 2024, ainsi que les résolutions qui y sont liées.

Nous vous communiquons les documents suivants :

- le rapport annuel de gestion 2024, incluant les comptes consolidés condensés non audités 2024, les comptes sociaux 2024, leurs annexes et le rapport d'audit établi par Atwell sur les comptes sociaux ;
- le texte des résolutions proposées, qui figure en annexe du présent rapport.

1- Présentation des rapports :

Nous vous présentons les rapports établis par le Conseil d'Administration et le Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, à savoir :

- le rapport annuel de gestion 2024, incluant les comptes consolidés condensés non audités 2024, les comptes sociaux 2024, leurs annexes et le rapport d'audit établi par Atwell sur les comptes sociaux.

2- Propositions à l'Assemblée Générale Ordinaire :

2.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (1^{ère} résolution)

Le Conseil vous informe qu'aucune nouvelle convention visée par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'a été conclue au cours de l'exercice mais que certains administrateurs se sont abstenus de voter sur les résolutions suivantes :

- Réunion du Conseil d'Administration du 20/03/2024 : Messieurs Rivoire et Decitre n'ont pas pris part au vote en relation avec la conclusion d'un contrat de gestion de fonds avec BBAV Pte. Ltd. en date du 22/04/2024 aux fins d'allocation et gestion du portefeuille de titres cotés brésiliens, contrat conclu sur la base de termes identiques à

ceux du contrat existant entre BBAV Pte. Ltd. et Velcan Holdings Singapore Pte. Ltd. qui prévoient notamment :

- un honoraire de gestion fixe annuel de 1,65% appliqué à la valeur moyenne du portefeuille de l'année concernée ; et
 - un honoraire de succès de 20% des gains annuels du portefeuille calculés après compensation des pertes des années précédentes, le cas échéant.
- Réunion du Conseil d'Administration du 22/05/2024 : Monsieur Rivoire n'a pas pris part au vote de la résolution concernant la conclusion d'une convention en date du 22/05/2024, ayant pour objet la fourniture de services d'assistance et de support, par la société SERAC SLU à la Société, en matière administrative, en matière de *corporate affairs* et en matière de restructuration et cession des opérations indiennes.
 - Réunion du Conseil d'Administration du 10/06/2024 : Monsieur Rivoire n'a pas pris part au vote de la résolution concernant la conclusion d'une convention en date du 10/06/2024, ayant pour objet la fourniture de services d'assistance et de support par la société SERAC SLU à la Société, concernant le suivi et la gestion des risques de la centrale hydroélectrique de Rodeio Bonito Hidrelectrica au Brésil.
 - Réunions du Conseil d'Administration du 26/06/2024 et du 07/11/2024 : Messieurs Rivoire et Decitre n'ont pas pris part au vote en relation avec la conclusion d'un amendement du contrat de gestion de fonds conclu avec BBAV Pte. Ltd. du 22/04/2024, aux fins i) d'étendre les services de gestion aux investissements en *private equity* et ii) d'amender les honoraires de gestion pour les porter à 1,95% jusqu'à 150 millions d'euros d'actifs sous gestion, puis à 1,80% entre 150 millions d'euros et 200 millions d'euros, et enfin à 1,30% au-delà de 200 millions d'euros.
 - Réunion du Conseil d'Administration du 13/08/2024 : Monsieur Philippe Pedrini n'a pas pris part au vote concernant la conclusion d'un amendement du contrat de prestations de services conclu avec la société VINUP, dont Monsieur Pedrini est associé, en date du 14/03/2018, aux fins de porter le montant de la rémunération annuelle à 21 500 euros.
 - Réunion du Conseil d'Administration du 05/09/2024 : Messieurs Rivoire et Decitre n'ayant pas pris part au vote de la résolution concernant l'attribution d'actions gratuites.
- 2.2** Approbation des comptes consolidés condensés non audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent (2^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés annuels condensés non audités au 31 décembre 2024 (bilan et compte de résultat) du Groupe tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, bénéficiaire de 11 221 Keuros, ainsi que le rapport annuel de gestion du Conseil sur les comptes consolidés.

2.3 Approbation des comptes sociaux audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents ; (3^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2024 (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un déficit de 2.813.067,44 euros, ainsi que le rapport du Conseil sur ces comptes, et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société sur ces comptes.

2.4 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (4^{ème} résolution)

Le Conseil propose de reporter le résultat déficitaire au compte report à nouveau, établissant le compte « Report à nouveau » à un report bénéficiaire total de 3.857.689,74 euros.

2.5 Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (5^{ème} résolution)

Nous vous proposons de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice social 2024.

2.6 Ratification de la désignation d'Atwell en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour l'audit des comptes clos le 31 décembre 2024 et décharge à donner à Atwell, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos de 31 décembre 2024 (6^{ème} résolution)

Nous vous proposons de ratifier la désignation d'Atwell en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société en remplacement de BDO Audit pour l'audit des comptes clos le 31 décembre 2024 comme approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 2025 et de donner décharge à Atwell, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2024.

2.7 Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé (7^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir renouveler le mandat en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, d'Atwell, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169787, pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

* * *

Il est de l'avis du Conseil d'Administration de votre Société que ces projets de résolutions sont conformes aux intérêts de la Société et contribuent au développement du Groupe.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter en faveur des décisions qui vous seront présentées.

Pour le Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Pedrini,
Président du Conseil d'Administration